

# Chronique économique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **28 (1957)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Route de Tariche - Les Rosées - La Charbonnière :** Nous avons recueilli une importante documentation sur le projet de construction de cette route et n'attendons plus que l'intervention de la préfecture des Franches-Montagnes pour pouvoir créer un syndicat de chemins qui prendra en main l'exécution du projet.

**Commission routière :** Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises pour prendre connaissance des programmes de travail des ingénieurs d'arrondissement et préciser ses désirs.

**Route Les Malettes-Outremont-Sur la Croix :** Les restrictions à apporter à la circulation sur cette route ont été précisées et l'Office cantonal de la circulation routière placera prochainement les signaux nécessaires.

**Comptes 1956 :** Les comptes de l'exercice écoulé ont été bouclés et vérifiés. Ils se présentent favorablement.

*Nous répondrons volontiers à nos membres, qui désirent être renseignés, dans la mesure de nos possibilités, sur des questions en rapport avec l'activité économique du Jura. Nous mettrons également volontiers à l'étude des problèmes qui peuvent contribuer au développement de la région. Nous attendons les suggestions et les questions de nos membres avec intérêt.*

La rédaction

## CHRONIQUE ECONOMIQUE

**Nouvelle hausse des frais de production agricoles.** — Le « Paysan suisse », dans son numéro de février 1957, constate que l'agriculture suisse est en train de connaître à nouveau de très fortes hausses de ses frais de production.

Durant l'hiver 1956-57, le salaire des domestiques de fermes masculins s'est accru de 8 % par rapport à l'hiver 1955-56, celui des vachers de 6 %, et celui des journaliers de 12 %. Cette hausse est celle qui se manifeste pour les employés engagés depuis de longues années déjà, mais celle qui se constate pour le personnel nouvellement engagé est encore plus forte.

Dans les constructions, le coût s'est accru pour l'agriculture de 4 % de fin avril à fin décembre 1956.

Durant la même période, les machines et instruments ont renchéri de 0,7 %, mais le prix de certains d'entre eux s'est accru jusqu'à 5-7 %.

Quant au carburant, si l'on en évalue la consommation mensuelle faite par l'agriculture à 17.000 qm. de pétrole, 15.000 qm. de benzine et 8000 qm. de gaz oil, son coût s'accroît de 200.000 à 250.000 francs par mois.

Parmi les engrais, les phosphates ont augmenté de 5,7 %. De ce seul fait, le superphosphate et le nitrophosphate, si l'on compte avec une utilisation annuelle de 70.000 qm. par an, coûteront à l'agriculture suisse 350.000 francs de plus en un an.

Quant aux produits antiparasitaires, certains d'entre eux (bouillies sulfocalciques, désherbants, quelques préparations à base de cuivre) ont renchéri, bien que le sulfate de cuivre ait baissé quelque peu, après avoir connu une forte hausse l'an passé.

Parmi les semences, celles de céréales fourragères atteignaient, non dédouanées franco frontière, le prix de Fr. 31.90 contre Fr. 29.40 un an auparavant. Durant la même période, le quintal d'autres graines fourragères a passé de Fr. 192.— à Fr. 257.—.

Comment faire face à de telles hausses ? Certains milieux de salariés et de consommateurs ont suggéré d'aider l'agriculture non par des hausses de prix, mais par des mesures en vue d'abaisser les frais de production, qui consisteraient en de nombreux cas en l'octroi de subsides devant diminuer pour le producteur les prix de divers aliments du bétail. Ces milieux en sont cependant restés là, et aucune proposition sérieuse n'a été faite par eux aux autorités pour réaliser une telle suggestion. Celles venues des milieux agricoles n'ont pas eu de suite. C'est pourquoi, jusqu'à plus ample informé, le paysan préfère à tout subside des prix couvrant ses frais de production.

**Baisse des prix des veaux et des porcs.** — Les prix des veaux de boucherie sont tombés en janvier à un bas niveau, par suite de la saison, et ce sont maintenant les prix des porcs qui suivent une évolution analogue. Les prix relativement favorables de la viande de veau ont certainement entraîné un déplacement de la consommation de la viande de porc à celle de veau.

On voit pas là qu'il existe une certaine corrélation entre l'évolution des prix des veaux et celle des prix des porcs. En tout cas, la demande de porcs de boucherie a fortement baissé et n'a plus été à même d'absorber l'offre peu changée ou même en léger recul. C'est pourquoi les prix des porcs à viande légers sont tombés plus rapidement qu'on ne s'y attendait au niveau à partir duquel la Coopérative pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande (CBV) organise l'utilisation des excédents afin d'alléger le marché. Actuellement, on reprend, abat et stocke non seulement les veaux en excédent mais aussi les porcs, en vue de décharger le marché, jusqu'au moment où la situation s'améliorera. Les bouchers sont donc à même d'offrir de la viande de veau et de porc à des prix avantageux, et d'encourager ainsi l'écoulement.

**Baisse des prix des œufs.** — Le temps très hivernal qu'il a fait au milieu de janvier n'a exercé aucune influence sensible sur l'évolution de la production des œufs. L'offre s'est accrue de semaine en semaine et aura sans doute encore beaucoup augmenté ces derniers jours par suite de la douceur du temps. L'écoulement n'a pas pu suivre le développement de l'offre, avant tout parce que la différence de prix entre la marchandise importée et les œufs du pays était trop forte. Les ménagères sont en général bien disposées à payer les œufs du pays quelques centimes de plus que les œufs importés ; cependant, lorsque la différence de prix devient trop forte, elles donnent la préférence aux œufs étrangers et il faut alors procéder à une adaptation des prix. C'est pourquoi les prix de reprise payés par les centres de ramassage des coopératives pour la vente des œufs ont subi une nouvelle baisse de 2 ct. par œuf à partir du début de février. Lors des ventes directes aux consommateurs, on s'en tiendra à un prix de 26-28 ct. par pièce, selon les conditions locales.

**Réduction de la demande de légumes d'hiver.** — Le temps relativement doux a exercé ces derniers jours une influence défavorable sur l'écoulement des légumes. La demande de légumes de garde tels que choux cabus, choux rouges, choux de Milan, poireaux et betteraves potagères a notablement diminué et n'est plus considérée comme satisfaisante que sur quelques rares marchés. Ce recul de la demande de

légumes indigènes n'est pas dû seulement à la clémence du temps, mais aussi à la concurrence qu'exercent les prix de certains légumes importés. L'expérience montre toutefois que la demande de légumes d'hiver indigènes s'animerait à nouveau si au temps doux succède une série de journées froides.

**Le marché du logement.** — La situation du marché du logement tend à s'améliorer dans la plupart des villes suisses. Cette progression est encore lente dans les grandes villes où continuent d'affluer de nouveaux habitants. Genève, par contre, subit encore une forte pénurie, les besoins augmentant encore plus rapidement que la construction.

**Les véhicules à moteur en Suisse.** — Le parc des véhicules à moteur suisses a atteint 607.000 unités, sans compter les véhicules de l'armée et les tracteurs. L'augmentation a été de 95.000 unités dans les 12 derniers mois. On compte désormais une automobile pour 16 habitants (18 il y a 1 an), une motocyclette, un scooter ou un cycle à moteur pour 21 habitants (23) et un véhicule à moteur pour 8 habitants (9).

**Les aspects sociaux de la coopération économique européenne.** — Le B.I.T. a publié un rapport sur « les aspects sociaux de la coopération économique européenne ». Quatre points ont retenu l'attention des experts : les différences internationales dans le coût de la main-d'œuvre font-elles obstacle à une libéralisation des échanges internationaux ? — Comment réduire au minimum les difficultés qu'une coopération économique plus poussée pourrait causer aux personnes exerçant certaines activités ? — Serait-il, à la suite d'une libéralisation des échanges, nécessaire que les pays d'Europe définissent et appliquent leur politique sociale en se consultant et en collaborant plus étroitement qu'ils ne le font à l'heure actuelle ? — Quels sont les problèmes sociaux que poserait une plus grande mobilité de la main-d'œuvre sur le plan international ?

**Des divergences franco-suisses.** — Des divergences d'interprétation de l'accord commercial franco-suisse d'octobre 1955 ont nécessité la réunion de la Commission mixte à Paris. La Suisse reproche à la France de n'avoir pas autorisé l'importation de colorants pour la somme fixée par l'accord. En outre, des machines horlogères devaient être louées ou vendues aux fabricants français ; ces livraisons n'ont pu être effectuées, l'horlogerie française s'étant refusée à souscrire l'engagement de n'utiliser ces machines que pour l'alimentation du marché indigène.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont  
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner

Administration du bulletin : R. Steiner, Delémont

Publicité : Par l'administration du bulletin, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. — Téléphones : président : (032) 6 40 07 ; secrétariat : (066) 2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : (066) 2 14 37